

DESCRIPTION DES VOLETS 3 ET 4

VOLET 3

PROGRAMME D'AIDE AU FONCTIONNEMENT D'ACTIVITÉS RECONNUES PAR LA VILLE DE GASPÉ

S'adresse aux organismes qui nécessitent une aide financière au niveau de leurs opérations courantes. L'organisme doit tenir des activités en conformité des objectifs poursuivis par la Ville de Gaspé dans l'un ou plusieurs des secteurs suivants : Récréatif, loisir, sport, culture, communautaire, entraide, bienfaisance, éducation, tourisme, promotion et/ou développement économique, social, environnement. L'aide financière maximale pouvant être accordée est de 5 000 \$ annuellement.

VOLET 4

PROGRAMME D'APPUI À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

L'aide financière consentie doit être imputée strictement à l'égard de l'acquisition ou la location et/ou la réhabilitation d'immobilisations et/ou d'équipements. L'aide financière maximale accordée annuellement est de 25 000 \$ ou 100 % du coût du projet pour les équipements appartenant à la Ville ou 50 % du coût du projet pour les équipements n'appartenant pas à la Ville. La contribution maximale, pour un même projet, est de 75 000 \$.

1re session (période visée 1er janvier au 30 avril)

Date limite de présentation du projet : 5 décembre 2009 à 12h00

2e session (période visée 1er mai au 31 août)

Date limite de présentation du projet : 3 avril 2009 à 12h00

3e session (période visée 1er septembre au 31 décembre)

Date limite de présentation du projet : 7 août 2009 à 12h00

Le comité d'analyse : Comité d'analyse interne

Personne ressource pour ces programmes :

Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs

Téléphone : (418) 368-2107 poste 8514

Courriel : serv.administratif@ville.gaspe.qc.ca